

pour en conclure qu'il n'obtenait pas la juste proportion de ce service postal et n'a-t-il pas fait des représentations en conséquence comme dans le cas d'une maison d'affaires? Si j'étais dans le commerce, et que le général Fiset l'était aussi et qu'il obtiendrait d'une certaine source trois millions, alors que je n'en obtiendrais que deux, je réclamerais avec véhémence une plus grande part de ce commerce, surtout à cause du fait que mon déficit serait défrayé par celui qui me ferait profiter de ce commerce. J'aimerais suggérer que les chemins de fer nationaux du Canada, par l'entremise de leur conseil d'administration, devraient prendre des mesures, pour obtenir une part plus grande de ce service postal, surtout à cause du fait qu'ils ont 119,000 employés contre 68,000 pour le Pacifique-Canadien; ai-je bien cité ces chiffres?

M. HEAPS: Ils sont légèrement élevés.

M. WALSH: Les chemins de fer Nationaux ont plus de milles de voies que le Pacifique-Canadien. N'en est-il pas ainsi?

M. ARMSTRONG: Les premiers ont 79,000 employés.

M. WALSH: Et le Pacifique-Canadien, 68,000.

M. ARMSTRONG: Ceux des chemins de fer Nationaux comprennent les services des télégraphes et des messageries; je crois qu'il n'en est pas ainsi au Pacifique-Canadien.

M. WALSH: C'est le point que je voulais mettre en lumière. Il me semble que les chemins de fer Nationaux n'obtiennent pas leur juste part de ce service postal de l'Etat. Il faudrait prendre des mesures pour remédier à cette situation.

M. HUNGERFORD: Que nous suggérez-vous de faire?

M. WALSH: Je suggérerais que leur président s'abouchât avec le ministère des Postes afin de s'assurer de l'importance du chiffre d'affaires qu'ils perdent, exactement comme vous feriez s'il s'agissait de votre propre commerce et que vous perdiez \$42,000,000 annuellement. Si cela se produisait, vous étudieriez votre source de recettes afin de vous assurer si vous ne pourriez l'accroître. Telle est ma suggestion. Si c'était le contraire et si le Pacifique-Canadien obtenait \$2,000,000 contre votre réseau, \$3,000,000, je ne doute nullement que les autorités de celui-là consulteraient qui de droit à ce ministère ainsi qu'au Gouvernement pour savoir ce qu'ils pourraient faire au sujet de l'accroissement de sa proportion de ce chiffre d'affaires.

Puis-je laisser ce sujet et passer à la suggestion du docteur Young? Il a suggéré qu'il n'était pas de la compétence du Comité de discuter la suggestion du colonel Vien relativement à une coopération plus étroite et plus effective. J'aimerais attirer l'attention du docteur Young sur une partie du rapport des chemins de fer Nationaux du Canada qui traite de la coopération et de la concurrence. Si nous ne pouvons discuter ce que le colonel Vien a soulevé au Comité, je ne comprends pas la signification du mot "coopération" dans le rapport des chemins de fer Nationaux. Je crois que le colonel Vien a saisi le Comité d'une question très importante et qu'il est de la compétence de celui-ci de discuter et de réaliser quelque chose de plus concret que de simplement discuter. Nous devons nous rendre compte que nous sommes les fiduciaires du peuple canadien et que les opérations des chemins de fer Nationaux lui coûteront cette année de \$42,000,000 à \$43,000,000. Nous pouvons discuter assurément des moyens d'alléger ce fardeau au peuple canadien sans porter le moindre préjudice à tout habitant du pays.

Je n'aimerais pas à recommander le plan ou les suggestions du colonel Vien, si leur adoption faisait perdre à un employé du service des messageries, soit au Pacifique-Canadien soit des chemins de fer Nationaux, une heure ou une journée de son temps, ou causait le renvoi d'un employé.

M. HEAPS: Comment allez-vous empêcher cela?

M. WALSH: C'est possible.

M. HEAPS: Comment?